

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>20/11/2014</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>03/12/2014</b>	N° d'enregistrement <b>F09314P0250</b>
--	--	---

**1. Intitulé du projet**

**Réalisation d'un collège et d'un programme de logements sociaux sur la commune d'Eyragues (13)**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du bénéficiaire**

**2.1 Personne physique**  
Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 33	Le projet d'aménagement de logements et du Collège prévoit une SHON totale de 18 000 mètres carrés environ et couvre un terrain d'assiette global de 9,1 hectares.
N° 6d	Le projet d'aménagement de logements et du Collège comprend un système de voirie dont le linéaire total d'élève à 1 265 mètres.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Le projet prévoit d'une part une opération de construction de logements sur un terrain de 6ha comportant 30 à 60 logements sociaux et 60 lots à bâtir en accession à la propriété aux jeunes (le stationnement lié aux logements est prévu à l'intérieur des parcelles) D'autre part, la construction d'un Collège d'une capacité d'accueil de 750 élèves, y compris espace de restauration, équipements sportifs et amphithéâtre indépendant.

Le projet comprend en termes d'équipement de la zone :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD571
- l'aménagement des voiries de desserte interne et périphérique ainsi que les réseaux divers (environ 10 places de stationnement sur ces voiries)
- l'aménagement d'espaces verts publics et cheminements doux
- l'aménagement d'aires de stationnement pour les bus scolaires (8), pour les vélos (sur le parvis du Collège) et pour le public (environ 50 places à proximité du Collège), les stationnements privés nécessaires aux lots à bâtir seront au nombre 2 places par lot dans l'espace privé de chaque lot, les stationnements privés nécessaires aux logements sociaux seront au nombre de 1 par logement dans l'espace privé du lot destiné aux logements sociaux (cf plan annexe 8 jointe)

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont:

- de créer un Collège pour répondre au manque de places dans les collèges alentours
- de répondre à l'insuffisance de logements sociaux sur la commune.
- de mettre à disposition des lots à bâtir en accession à la propriété aux jeunes de la commune
- de créer une accessibilité au quartier et au Collège satisfaisante pour tous les modes :
  - + stationnement public (50+10 places VL et 8 places pour les bus scolaires)
  - + cheminements doux

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux d'aménagement des équipements publics d'infrastructures (voiries, stationnements, cheminements).

Travaux d'aménagement des réseaux : réseau pluvial (conduites et bassin), réseau EU, réseau AEP.

Travaux d'aménagement d'espaces verts et de loisir.

Travaux d'aménagement du collège (aires extérieures, constructions, aires de sport).

Travaux liés aux constructions de logements.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a pour effet d'augmenter le trafic sur la RD571. Les conséquences en termes d'environnement sont les suivantes : effet sur les nuisances sonores et effet sur la pollution atmosphérique et l'émission de gaz à effet de serre.

Le trafic est principalement généré par le Collège dont l'aire d'influence comprend les communes de Graveson, Barbentane, Maillane, Rognonas et Eyragues.

Du fait des aménagements proposés (cheminements doux, bus scolaire...) les modes attendus pour les 850 personnes concernées par le Collège (750 élèves et 100 de personnel) sont les suivants :

- 420 en voitures (dont une part de covoiturage pour les élèves)
- 320 en transports en commun (bus scolaire et ligne régulière)
- 100 par modes doux (piétons, résidents, deux roues)

Les incidences en termes de trafic sont détaillées dans la notice en annexe.

Par ailleurs le projet présente les incidences positives suivantes :

- amélioration et sécurisation de la circulation sur le chemin de St-Bonnet
- mise en place de continuités cyclables et piétonnes sécurisées reliant les logements et le Collège au centre du village
- sécurisation des flux générés via l'aménagement de la RD571.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  
 La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration de projet avec déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS (à venir)  
 Dossier Loi sur l'eau (à venir)  
 Permis d'aménager (à venir)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli en préalable la constitution du dossier d'enquête préalable à la DUP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SHON estimée des logements individuels	6 000 m <sup>2</sup>
SHON estimée des logements collectifs	3 500 m <sup>2</sup>
SHON estimée du Collège	8 740 m <sup>2</sup>
SHON totale estimée	18 240 m <sup>2</sup>
Linéaire des voiries et trottoirs	1 265 m
Superficie des terrains destinés aux espaces verts	3 900 m <sup>2</sup>
Superficie totale du terrain d'assiette	91 000 m <sup>2</sup>

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD571 (Route de St-Rémy)  
EYRAGUES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 50' 10" N

Lat. 4° 50' 19" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°:

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Le programme global est composé des éléments suivants:
- logements sociaux
  - logements en accession
  - Collège
  - Voirie de desserte interne et périphérique
  - Carrefour giratoire sur la RD571
  - Aménagement des équipements extérieurs au Collège (parvis, stationnement)
  - Aménagement des espaces verts internes à l'opération et des cheminements

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols****Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le site est occupé par des espaces anciennement agricoles aujourd'hui en friche. Quelques habitations sont présentes dans le périmètre (préservées dans le projet).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 7 février 1995  
Le projet se situe en zone NC (agricole)  
L'objectif de la DUP est justement de mettre en compatibilité le POS sur ce site.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Lesquels ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Argiles approuvé le 26 juillet 2007
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR9312013 "Les Alpilles" situé à 1km au Nord ZSC FR9301594 "Les Alpilles" situé à 7km au Nord
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eglise paroissiale Ste-Maxime - Monument inscrit situé à plus de 500 m du site

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrira dans le réseau public AEP. L'impact est nul sur les prélèvements d'eau
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau d'arrosage par gravité sera conservé et mise à disposition des lots. L'ensemble des eaux de pluie seront drainées et évacuées après traitement. L'impact est nul sur les masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact est nul sur les matériaux produits.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'enrobés. Utilisation de matériaux de construction. Le projet n'utilise pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol. L'impact est nul sur les ressources naturelles du sol et sous-sol.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pré-diagnostic écologique a démontré que la sensibilité écologique n'était pas notable. L'impact du projet sur la biodiversité est faible.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur les zones à sensibilité particulière est nul.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre la consommation d'espaces anciennement agricoles aujourd'hui en l'état de friche.</p> <p>L'impact sur la consommation d'espace agricole est mesuré et compensé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelles du site aujourd'hui incultes</li> <li>- maintien du réseau d'irrigation</li> <li>- compensation agricole (cf. note annexe)</li> </ul>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact est nul vis à vis des risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Risque naturel recensé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risque sismique de niveau 3 (modéré)</li> </ul> <p>L'impact vis à vis des risques naturels est insignifiant.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact vis à vis des risques sanitaires est nul.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Phase chantier:</u> circulation des engins de chantier, travaux de gros oeuvre</p> <p><u>Phase d'exploitation:</u> Bruit des occupants des logements, élèves, trafic routier.</p> <p>En particulier le trafic généré est concentré aux heures de pointes. Il vient en augmentation d'une voirie déjà concernée par du trafic.</p> <p>Les constructions existantes alentour sont en faible densité et ne comprennent pas d'équipement sensible.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Phase chantier:</u> faibles émissions liées à la circulation ponctuelle des engins à moteur de chantier</p> <p>Phase d'exploitation: des émissions peuvent être dues au trafic des bus (7 par jour) et des livraisons (pas de poids lourds pour les livraisons quotidiennes)</p> <p>Les constructions existantes alentour sont en faible densité et ne comprennent pas d'équipement sensible.</p>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Uniquement en phase chantier:</u> vibrations limitées dans le temps liées à la circulation des engins</p> <p>L'impact est limité à cette période transitoire.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Emissions lumineuses lors de l'exploitation (occupants des logements, collège, éclairage public, etc.).</p> <p>Émissions lumineuses de la RD571, proximité de l'habitat.</p> <p>L'impact en termes d'émission lumineuse est modéré car le projet se situe en périphérie immédiate de l'urbanisation.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Phase chantier</u>: rejets temporaires tels que le trafic routier, les poussières liées aux travaux.</p> <p><u>Phase d'exploitation</u>: rejets dus aux véhicules issus du trafic supplémentaire généré utilisant la voirie.</p> <p>En termes de TMJA, le trafic général sur la RD571 sera augmenté d'environ 13% (de 8 000 à 9 030)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ruisselant sur la chaussée seront drainées et traitées avant rejet.</p> <p>L'impact sur le milieu naturel est nul.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Phase chantier</u>: déchets temporaires de chantier.</p> <p><u>Phase d'exploitation</u>: déchets des occupants et du collège (s'inscrivant dans le réseau de ramassage public), eaux usées (s'inscrivant dans le réseau public d'assainissement).</p> <p>L'impact en termes d'effluents et de déchets est mesuré.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<p>Paysage : le projet s'inscrit dans une perspective d'entrée de ville (RD571) et fait donc l'objet de prescriptions pour sa mise en valeur (maintien des alignements d'arbres, hauteurs limitées, aménagement du carrefour giratoire)</p> <p>L'impact paysager est considéré comme modéré.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<p>Les parcelles ne sont plus utilisées au titre de l'agriculture. Néanmoins l'utilisation du sol change pour laisser place à des activités humaines sociales et culturelles.</p> <p>L'impact sur les activités agricoles est mesuré et compensé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelles du site aujourd'hui incultes</li> <li>- maintien du réseau d'irrigation</li> <li>- compensation agricole (cf. note annexe)</li> </ul>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le terrain est actuellement en friche. L'agriculture ne se fait plus depuis 20 ans. De plus, il ne se situe pas dans une zone ou proche d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique.

L'opération ne présente pas de risques particuliers pour les habitations avoisinantes.

Le projet s'inscrit dans le tissu urbain puisque le terrain est à proximité immédiate du centre ville d'Eyragues.

Les incidences potentielles sur l'environnement suivantes ont été prises en compte dans le cadre de la définition du programme (cf. note annexe) :

- trafic généré et sécurité des déplacements : impact modéré (13% d'augmentation du TMJA)
- eaux usées : impact mesuré (réseau public)
- eaux pluviales : impact mesuré (création d'un réseau et d'un système de rétention allant au-delà des besoins de l'opération)
- milieu naturel : impact faible
- paysage : impact modéré (prescriptions d'entrée de ville)

Enfin, la présentation du projet lors d'une réunion publique en 2013 n'a soulevé aucune contestation d'associations ou de riverains.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Notice eaux pluviales
Annexe 7 : Notice d'incidences sur l'environnement
Annexe 8 : Plan de masse du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Eyragues

le 03 DEC. 2014

Signature Max GILLES

